



Question écrite TB#39 intitulée
« Affaire Baggerweier – Valentiny HVP Architects –
Coûts totaux »
introduite par le conseiller indépendant Tom Bellion

Réponses du Collège des bourgmestre et échevins

Monsieur le conseiller communal,

Par la présente, le Collège des bourgmestre et échevins se permet de répondre à votre question écrite du 23 avril 2026 intitulée « Affaire Baggerweier – Valentiny HVP Architects – Coûts totaux ».

Concernant le différend avec le bureau d'architectes Valentiny HVP Architects, nous vous informons que :

- le montant total des acomptes versés au bureau d'architectes avant la résiliation unilatérale du contrat s'élève à 42.791,84 € TTC ;
- les frais de consultation et d'assistance juridique engagés dans le cadre de la défense des intérêts de la commune de Schengen s'élèvent à 39.936,81 € TTC.

Par ailleurs, en ce qui concerne la procédure pour diffamation ayant abouti à l'acquittement des membres du Collège des bourgmestre et échevins fin mars 2024, le montant total des honoraires d'avocat et des frais de procédure engagés s'élève à 26.325,00 € TTC.

Nous espérons que ces éléments apportent les éclaircissements souhaités et restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Veillez agréer, Monsieur le conseiller communal, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Remerschen, le 27 mai 2026

Le Collège des bourgmestre et échevins.
Michel Gloden, Tom Weber, Jean-Paul Muller

Administration communale de Schengen
Au Collège des Bourgmestre et Échevins
75, Wäistrooss
L-5440 REMERSCHEN

Wellenstein, le 23 avril 2026

Transmis par courriel

**Objet : Question écrite #39
Affaire Baggerweier – Valentiny HVP Architects – Coûts totaux**

Monsieur le Bourgmestre,
Messieurs les Échevins,

Suite à la bienveillante information reçue le 6 février 2026 de la part du collège des bourgmestre et échevins concernant le nouveau mode de gestion des « Questions au Collège des bourgmestre et échevins », et conformément à l'article 25 de la loi communale, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint ma question écrite :

Affaire Baggerweier – Valentiny HVP Architects – Coûts totaux

Je vous remercie d'avance de bien vouloir me confirmer, par retour de courriel, la bonne réception de la présente question écrite.

Dans l'attente de votre réponse je vous prie d'agréer, Monsieur le Bourgmestre, Messieurs les Échevins, l'expression de mes salutations les plus respectueuses.

Tom BELLION
Conseiller communal

Annexe : Question écrite dont références sous objet

QUESTION ECRITE

Affaire Baggerweier – Valentiny HVP Architects – Coûts totaux

[QE_TB#39 du 21 avril 2026 introduite par le conseiller communal Tom BELLION]

Le 21 avril 2026, le conseil communal de Schengen a approuvé un paiement de 194.977,73 € pour mettre fin au différend avec le bureau d'architectes Valentiny HVP Architects, résultant de la rupture unilatérale du contrat décidée par une majorité du conseil communal au printemps 2023.

N'ayant pas reçu de réponses précises aux questions soulevées lors de la dernière séance, je souhaite les réitérer :

- Quel a été le montant total des acomptes versés au bureau d'architectes avant la rupture unilatérale du contrat ?
- Quel est le montant des frais de consultation juridique engagés pour défendre les intérêts de la commune de Schengen ?

De plus, afin de compléter le dossier, je vous prie de communiquer simultanément au conseil communal le montant total des frais d'avocat et des dépenses engagées dans le procès pour diffamation, qui a abouti à l'acquittement des membres du collège échevinal fin mars 2024.

Je vous remercie d'avance pour vos réponses à ces questions.

Avec mes salutations respectueuses,

Tom BELLION
Conseiller communal